

CONSEIL MUNICIPAL

du 16 septembre 2009

ORDRE DU JOUR

MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION S.P.S. : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

Le conseil municipal décide de retenir

- Pour la mission de contrôle technique l'offre de l'entreprise DEKRA pour un montant de 3 400 € H.T.
- Pour la mission S.P.S. l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 196.00 € H.T

TRAVAUX EGLISE DE BOURBRIAC – programme 2009 – demande de subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux urgents à réaliser sur l'église de Bourbriac au cours de l'année 2009 et signalés par l'architecte des Bâtiments de France concernant la couverture, la menuiserie et la maçonnerie.

- Travaux couverture : entreprise DAVY 19 912.74 € HT.
- Travaux menuiserie : entreprise SIMON 3 595.00 € H.T.
- Travaux maçonnerie : entreprise LEFEVRE 5 273.64 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve les travaux proposés pour un montant HT de 28 781.38 € et sollicite l'aide financière de l'Etat (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE

Le conseil municipal décide la réalisation de l'aménagement de la cour de la mairie en enrobé et retient l'offre de l'entreprise SPTP pour un montant de 4 197.30 € H.T.

SAMAD : DEFICIT DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande présentée par Monsieur le Président du SAMAD de prise en charge du déficit du service de portage de repas à domicile. La proposition faite est une participation des communes concernées au prorata du nombre de repas livrés dans chaque commune.

La participation demandée à la commune de Bourbriac s'élève à 3 994.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la prise en charge du déficit du service de portage de repas à domicile..

CONVENTION D'OBJECTIFS : PASSEPORT JEUNES « TI' PASS »

Le Département des Côtes d'Armor a mis en place, à la rentrée scolaire 2008-2009, un dispositif dénommé « Ti' Pass ». Il vise à favoriser financièrement l'accès des jeunes à l'offre culturelle et sportive. Il est proposé aujourd'hui de signer une convention avec le Conseil Général afin que les jeunes puissent utiliser ce dispositif dans le cadre des activités de la bibliothèque ou des associations sportives et culturelles communales. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour le public concerné le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec le Conseil Général et avec les prestataires locaux.

CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – ENQUETE PUBLIQUE -

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête commodo et incommodo ouverte sur la commune de BOURBRIAC, projet présenté par la SARL Pompes Funèbres PEUROU en vue de création d'une chambre funéraire, au lieu-dit « Kergroas » à Bourbriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet le vote suivant :

FAVORABLE 16 voix, DEFAVORABLE 1 voix, BLANC 2 voix

RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

Le conseil municipal décide la restauration de 10 registres d'Etat Civil de la commune et de retenir l'offre de l'entreprise SEDI pour un montant de 4 167.60 € T.T.C.

VŒU EN FAVEUR DE LA REUNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE

Le Gouvernement a lancé une réflexion sur l'organisation territoriale et le Parlement va être saisi de projets de lois à ce sujet.

- considérant la nécessité de prendre en compte les aspirations des populations et de permettre l'émergence de régions puissantes s'appuyant sur un réseau territorial cohérent,
- considérant l'importance des échanges et des partenariats (économiques, culturels, touristiques...) entre la Région Bretagne et la Loire-Atlantique qui témoignent d'une identité et d'une culture partagées et l'appartenance historique de ce département à la Bretagne
- le vœu du Conseil Général de Loire-Atlantique du 22 juin 2001,
- Les motions du Conseil Régional de Bretagne notamment celle du 8 octobre 2004 et celle du 24 octobre 2008,
- Les vœux comparables votés par de nombreux conseils municipaux (Redon, Lorient, Rennes Cléguérec, Moëlan, Guingamp, Lanloup, Pontivy etc...),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Affirme son adhésion à l'idée de réunir la Loire-Atlantique à la région Bretagne

Soutient toutes les démarches nécessaires auprès du Gouvernement et du Parlement pour obtenir l'organisation dans le département de la Loire-Atlantique d'une part, sur le territoire de la Région Bretagne administrative actuelle d'autre part, d'une consultation populaire en vertu de l'article 72-1 de la Constitution précédée d'un débat ouvert à tous.